



Texte action.
CA académique du SNES Orléans-Tours.
24 Novembre 2016.

Le SNES, avec la FSU, porte une réflexion depuis longtemps sur la nature du service public, son périmètre, et ses apports indéniables à la société, en terme d'éducation, de formation, et d'égalité, notamment entre les territoires. Il va falloir continuer à argumenter auprès du public, de l'ensemble des partis politiques et des collègues, sur les programmes réactionnaires et délétères pour le service public et en particulier pour le service public d'éducation.

Les débats de la primaire de la droite auront été marqués par un discours anti-fonctionnaires particulièrement fort et une véritable course à qui supprimera le plus de postes. Pour la droite, la fonction publique est une charge, et doit être réduite à un périmètre régalien particulièrement restreint.

Si en terme d'économie et de conception de l'éducation, la différence entre les deux candidats encore en lice est une différence de degré et non de nature, le courant réactionnaire autour de François Fillon en matière de questions de société est très inquiétant.

Ce courant réactionnaire est cependant favorisé par une politique gouvernementale qui s'inscrit dans des logiques ultra-sécuritaires (prolongation de l'état d'urgence entre autres...) et néo-libérales (budgets 2017).

Dans l'académie, la région et son président ne sont pas en reste. Manque d'ambition d'élévation du niveau de formation, alors même que notre académie a un pourcentage d'élèves poursuivant des études dans le supérieur inférieur à la moyenne nationale, volonté de régionaliser le service public d'orientation scolaire, de faire la promotion de l'apprentissage au détriment des formations sous statut scolaire, la liste est longue des désaccords de fond.

Dans les établissements, la situation est très tendue pour les collègues : réforme du collège qui continue ses dégâts sur les élèves et les personnels, effectifs pléthoriques en lycée, tout cela accentué par des tensions déjà présentes avec la hiérarchie.

La réforme du collège et sa mise en place exerce jour après jour une déstabilisation et une fatigue des collègues. Les tentatives des chefs d'établissements d'imposer un mode d'évaluation, le contournement de la liberté pédagogique via le Livret Scolaire Unique, un brevet des collèges qui n'évalue plus certaines disciplines, tout cela constitue une déstabilisation de la profession et doit contribuer à ce que notre organisation syndicale soit plus que jamais aux côtés des collègues pour organiser du collectif et de la réflexion, en tant que concepteurs de nos métiers. La mise en place du LSU par des entreprises privées, alliée à l'incohérence de la direction de l'Education Nationale, a créé de la confusion dans les établissements.

Dans l'académie, le SNES a continué de porter la parole des collègues, notamment en ce qui concerne les Co-Psy et l'ensemble des difficultés des CIO. La journée d'action du 10/11 et l'audience qui l'a accompagnée a permis de mettre en évidence que la création du corps unique des psychologues de l'éducation nationale est certes une avancée, mais que sans des conditions matérielles d'exercice décentes, les collègues ne pourront pas remplir leurs missions à la hauteur des exigences.

La manifestation à Dreux, le rassemblement et l'audience à Orléans en ce qui concerne le mouvement des lycées demandant à rester en éducation prioritaire, s'inscrivant dans un mouvement

national, ont été un succès. Il faudra continuer à porter cette exigence. Un travail doit être fait, au niveau académique comme national, sur une carte des lycées généraux, technologiques et professionnelles. Pour le SNES, l'éducation prioritaire doit être une véritable ambition nationale, étendue aux lycées, et qui aille plus loin que la carte précédente qui était trop restreinte.

Le dégel du point d'indice et le PPCR constituent un signe positif dans un avenir qui paraît bien sombre. Le SNES, dans l'objectif des élections professionnelles, devra communiquer plus que jamais sur ce qui a été gagné pour les collègues. Transfert primes-points qui va permettre une retraite plus élevée, gains non négligeables en terme de salaires, avancement à un rythme quasi unique, tout cela doit être porté de manière forte envers les collègues, face à des organisations syndicales qui n'ont pas été signataires et diffusent informations fausses et contre-vérités. Face à ces organisations, et dans la perspective des élections professionnelles, il faudra accentuer la communication contre ces organisations.

Le SNES Orléans-Tours se prononce pour la signature du décret balai concernant les carrières, mais affirme qu'il faudra être particulièrement vigilant en ce qui concerne les textes qui vont encadrer l'évaluation. Elle ne doit pas être l'occasion pour des chefs d'établissements de s'immiscer dans l'évaluation pédagogique, et les premiers textes apparus étaient en ce sens très inquiétants.

Le SNES devra continuer à communiquer fortement auprès de la profession sur l'évolution des arrêtés concernant l'évaluation, et organiser une consultation de la profession.

A l'occasion du débat sur l'amélioration des carrières, le SNES rappelle qu'il revendique le rétablissement du lien entre les pensions et les traitements, conformément au statut de la fonction publique. Il convient également de réaffirmer et continuer notre combat pour une revalorisation forte du point d'indice, car le PPCR, s'il concerne les personnels enseignants et CPE, n'apporte rien aux AED et AESH.

Le SNES doit également continuer de s'investir dans la FSU régionale, en particulier parce que les enjeux régionaux, notamment en terme de formation professionnelle, sont extrêmement importants. même si les difficultés sont moindres que dans les académies ayant vu leurs régions fusionnées.

En ce qui concerne les futures élections professionnelles, une réflexion doit être menée nationalement sur les listes qui seront présentées en CAPA et CAPN suite aux nouveaux rythmes d'avancement et d'accès à la hors-classe. La répartition actuelle risque de nous mettre en difficulté pour soit maintenir des candidat-es soit en trouver. Le SNES doit se saisir de cette question.